



Elections présidentielle et législatives : propositions FERC CGT pour la recherche publique et l'enseignement supérieur

Alors que les partis et candidats ont fait connaître leurs programmes, notamment pour ce qui concerne la recherche et l'enseignement supérieur, les organisations syndicales concernées tiennent à rappeler leurs principales propositions.

La Fédération de l'Enseignement de la Recherche et de la Culture CGT tient à faire connaître ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle pour améliorer le service public de recherche, augmenter le niveau de connaissance.

Tous les indicateurs sont à la baisse et les moyens mis à disposition de la recherche publique sont en décroissance. La recherche doit être le moteur du progrès social, les connaissances acquises par la recherche permettront les innovations de demain. La formation est l'outil indispensable et doit s'adosser à la recherche, aussi la politique de recherche est essentielle pour aller vers le progrès pour tous.

La FERC-CGT fait les propositions suivantes :

Il faut abroger le Pacte pour la Recherche et mettre en chantier une nouvelle loi de programmation de la Recherche. Les missions de service public de la recherche et de l'enseignement supérieur sont mises à mal par cette loi qui met en place toute une batterie de nouvelles institutions ANR, AERES, PRES, RTRA, RTRS, A2I¹, instituts Carnot, pôles de compétitivité, GIP (INRA/CIRAD) etc. Ces structures doivent être supprimées et les crédits récurrents restitués aux unités de recherche.

Ce passage à une logique de financement par projets accompagnée d'une régression importante du soutien de base aux unités accroît la concurrence sauvage entre les acteurs de la recherche et déstructure les laboratoires.

Cette multiplication de structure désorganise nos systèmes publics de recherche et dessaisit les organismes pluridisciplinaires (CNRS, INSERM etc..) des orientations de la recherche.

La représentativité des personnels dans leurs instances est minimale voire nulle. C'est la négation de leur apport à la gestion de ces structures.

Les PRES et le LMD sont utilisés par le Ministère pour dessaisir les universités de leurs responsabilités en matière de formation et mettre en péril l'accès le plus large des étudiants à l'enseignement supérieur et le caractère national des formations et des diplômes.

La Conférence des Présidents d'Université réunie le 15 mars 2007 à Paris a mis 20 propositions en débat. Nous les considérons comme globalement inacceptables.

Le budget global pour les universités, la modulation des services des enseignants-chercheurs au plan local, « l'autonomie renforcée » et la « nouvelle gouvernance » des établissements, organisent le démantèlement des statuts des personnels, font entrer massivement les fonds privés dans le financement des établissements en exonérant l'Etat de toute charge, transforment le principe déjà contestable de « droits d'inscription » en « études payantes » pour les étudiants, renforcer l'éclatement des universités, organiser la concurrence entre universités d'une part, entre universités et grands organismes de recherche dans le sens d'une mise sous tutelle des EPST, d'autre part.

Nous pensons qu'il faut porter progressivement d'ici 2010 à 3 % du PIB les dépenses consacrées à la recherche (2,11% en 2005), avec dans l'immédiat le doublement pour 2008 du budget de la recherche publique. Dans le même temps, il faut porter à 2 % du PIB les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur (1,16% en 2004) soit consacrer par étudiant 14 000 € par an (7800 aujourd'hui) et arrêter un plan d'urgence pour les universités : mise à niveau des infrastructures universitaires, par la négociation avec l'ensemble des partenaires, développement de la

documentation scientifique et des bibliothèques universitaires, entretien et construction de nouveaux locaux, logement étudiant...

Des mesures doivent être prises pour rendre plus attractifs les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cela ne peut pas se limiter à quelques primes exceptionnelles. Il faut, dans le cadre du statut de la Fonction Publique, une véritable refonte de la grille des salaires, une augmentation conséquente du nombre de promotions dans chaque corps. La revalorisation des salaires doit s'accompagner de la suppression de primes telles que le PEDR et les contrats d'interfaces. La prime de recherche doit être portée à 16 % pour tous, puis intégrée progressivement dans le salaire. Il est aussi indispensable de reconnaître la qualification et donc de mettre en œuvre un plan de reclassement.

Les enseignants chercheurs doivent pouvoir se consacrer le plus possible à la recherche. Pour cela il est nécessaire de réduire leur temps d'enseignement, particulièrement pour les ATER et les nouveaux recrutés. Il faut intégrer à leur service toutes les activités scientifiques, pédagogiques et administratives. Pour autant ces dernières nécessiteraient des créations d'emplois administratifs pour en diminuer sensiblement le poids.

Les doctorants doivent être considérés comme des salariés en formation. Ils doivent donc bénéficier d'un contrat de travail, le nombre des allocations de recherche doit être au moins doublé et le salaire d'un doctorant ne doit pas être inférieur à 1,5 fois le SMIC. Le statut ASC (INRA) est un modèle intéressant. Nous demandons la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans le statut de la Fonction Publique.

Le manque d'emplois de titulaires et l'accroissement des emplois précaires ont des conséquences désastreuses pour l'avenir des jeunes diplômés et des jeunes chercheurs. En 2005, l'ANR a financé 1500 CDD. Les organismes et établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur ne cessent d'avoir recours à un nombre de plus en plus important de CDD y compris pour les fonctions administratives et techniques, mettant ainsi en péril la continuité du service public et le statut de fonctionnaire

Il faut éradiquer la précarité dans la recherche et dans l'enseignement supérieur en créant un nombre de postes correspondant aux besoins de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il faut recruter sur postes chercheurs et enseignant chercheurs au plus près de la thèse, mettre en place immédiatement un plan de résorption de la précarité pour titulariser les précaires occupant des emplois permanents. Créer au moins 1000 emplois de titulaires par an pour les organismes de recherche, 5000 pour les universités (doter les établissements de personnels IATOSS en nombre suffisant, dans un rapport de 1 pour 1 avec le nombre d'enseignants-chercheurs augmenté) ainsi que 500 CDI supplémentaires pour les EPIC.

Pour atteindre l'objectif de 3% du PIB, un effort important de la recherche privée sera nécessaire. Il faut lancer de grands programmes associant entreprises et laboratoires publics, dans le respect de leurs rôles respectifs, avec pour objectif le développement économique et la création d'emplois stables.

Les mesures fiscales, telles que le crédit d'impôts, sont le plus souvent des effets d'aubaines pour les industriels plus que de réelles incitations à fixer leur effort de recherche sur le territoire national. Elles doivent être supprimées.

En revanche, il faut taxer les entreprises qui délocalisent après avoir obtenu des aides publiques.

Les pôles de compétitivités orientent de façon inégalitaire et concurrentielle le développement des territoires. Ils doivent être supprimés, les subventions publiques ainsi récupérées redistribuées de façon harmonieuse dans les universités et les établissements publics de recherche (EPST et EPIC).

La FERC-CGT transmet ces propositions aux candidats aux élections présentés par les partis démocratiques. Elle met aussi en débat ces propositions dans la communauté scientifique et universitaire.

Montreuil, le 5 avril 2007

¹ ANR Agence nationale de recherche, AERES Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, PRES Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, RTRA Réseau thématique de recherche avancée, A2II Agence de l'innovation industrielle.